



Mairie de Grayan
À l'attention du Conseil Municipal
58 Rue des Goélands

33590 GRAYAN L'HOPITAL

Grayan et L'Hôpital, le 5 Juin 2023.

Lettre recommandée avec accusé de réception n°1A 198 333 5859 2

Objet : Lettre ouverte au conseil municipal de Grayan et L'Hôpital

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Nous nous adressons aujourd'hui à vous, car vous l'ignorez sans doute, madame la maire ne répond pas à nos courriers.

Nous sommes à nouveau les spectateurs atterrés des déclarations récentes de la maire dans les médias, n'hésitant pas à se mettre en scène devant les bureaux d'Euronat avec la volonté manifeste de nuire à l'image et à la notoriété de notre société.

Cette mise en scène pathétique a suscité de nombreuses réactions dans l'environnement d'Euronat.

Manifestations de soutien à l'égard de la société Euronat mais aussi, marques d'inquiétude des résidents qui s'interrogent sur les conséquences des outrances verbales de la maire sur l'image qu'elle donne du village Euronat et par la même sur la dépréciation de leur patrimoine.

Inquiétude aussi de la part des nombreuses entreprises artisanales qui travaillent quasiment à l'année sur le site et qui voient leur principal client, la société Euronat, confrontée à des difficultés inédites.

Inquiétude aussi des résidents loueurs qui voient leurs locataires hésiter à séjourner dans un climat aussi délétère.

Inquiétude évidemment des 40 salariés permanents d'Euronat et des 150 saisonniers dont bon nombre résident sur la commune.

Il est patent aujourd'hui que certains médias préfèrent le sensationnel aux réalités des dossiers.

La maire s'appuie dans ses déclarations sur le rapport de la Cour Régionale des Comptes.

Une phrase de ce rapport vous a probablement échappé à propos de la lecture que fait la maire du contrat entre la municipalité et Euronat.

Le magistrat de la Cour Régionale des Comptes indique (page 57) : « *cette lecture (celle de la maire de Grayan) des dispositions contractuelles soulève au moins deux réserves dont la portée ne peut être appréciée que par le juge du contrat, et qui ne peuvent conduire à ce stade, qu'à l'écarter* ».

Espace Naturiste International

Autrement dit, il est tout à fait stupéfiant d'entendre la maire rabâcher « ad nauseam » un chiffre de 9 millions d'Euros qui ne figure nulle part dans le rapport de la Cour Régionale des comptes, de surcroit dans un dossier qui n'a pas été jugé.

Il est utile de rappeler ici que les avenants au bail à construction contestés par la maire ont tous été signés à l'issue d'un processus démocratique puisque approuvés par les conseils municipaux en exercice et visés par le contrôle de légalité de la sous-préfecture de Lesparre.

Autre liberté que la maire prend avec la réalité : Euronat serait responsable de la disparition de commerces dans le bourg de Grayan ? fort heureusement, les témoignages d'anciens commerçants du bourg apportent aujourd'hui un démenti cinglant à ces propos malveillants.

Souhaitons au jeune marché de Grayan les mêmes retombées économiques de la part des résidents d'Euronat qui fréquentent en masse tous les mercredis celui de saint Vivien...

En 1998, dans un article du journal Sud-Ouest consacré à Euronat, Guy LARTIGUE ancien maire de Grayan déclarait : « *au pif, sans étude de marché, on s'est lancé vers le tourisme, une opération rentable pour la commune, nettement plus que le produit de l'exploitation de la forêt.* »

En effet, il savait de quoi il parlait.

Le produit de l'exploitation de 300 ha de pins maritimes est de l'ordre de 25.000 € par an (données SAFER).

Ce montant est à rapprocher des quelques 800.000 € par an que l'activité d'Euronat rapporte à la commune (loyer communal, taxes de séjour, taxes locales d'équipement, taxes foncières etc).

Aujourd'hui, la mémoire et l'honneur des fondateurs d'Euronat sont trainés dans la boue par un édile qui fait de la politique sur le dos d'une entreprise privée.

Alors pour conclure, un message à l'attention de madame la maire de Grayan :

S'il vous plait, un peu de décence, un peu de respect pour le travail accompli par nos prédécesseurs !

Jean-Michel LOREFICE

